



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION ET/OU DE PRÉLÈVEMENT DE GIBIER
DANS LE MILIEU NATUREL**

La demande d'autorisation complétée lisiblement est à adresser à la DDT du département du lieu de lâcher pour une introduction dans le milieu naturel et à la DDT du département du lieu de capture pour un prélèvement dans le milieu naturel.

Références : article L. 424-11 du code de l'environnement, arrêté du 7 juillet 2006 modifié portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée

***La présente demande doit être retournée complétée à la Direction départementale des Territoires du Cher
Service environnement et risques – 6, place de la Pyrotechnie – CS 20001 – 18019 BOURGES Cedex
Téléphone : 02.34.34.62.47 – Courriel : ddt-ser-bfcn@cher.gouv.fr***

1- Demandeur ou son représentant, s'il s'agit d'une personne morale :

Je soussigné(e), **Nom** : **Prénom** :

Adresse :

Code postal : **Commune** :

Téléphone : **Courriel** :

Préciser la dénomination de la personne morale (société, association...), notamment si établissement professionnel de chasse à caractère commercial :

Adresse :

Téléphone : **Courriel** :

sollicite l'autorisation de (cocher la case correspondante)

- ☐ prélever dans le milieu naturel ☐ introduire dans le milieu naturel
☐ prélever et introduire dans le milieu naturel (dans le même département)

les animaux suivants (espèce(s) et nombre d'animaux de chaque espèce)

	Sanglier	Chevreuril	Daim	Cerf élaphe	Lapin de garenne	Autres (préciser)
Nombre						
dont reproducteur						
Sexe						

Pour les sangliers :

- Animaux caryotypés ou issus de caryotypés (justificatifs vétérinaires) : ☐ oui ☐ non
Animaux issus d'un élevage déclaré : - indemne de la maladie d'Aujeski : ☐ oui ☐ non
- indemne de la peste porcine classique ☐ oui ☐ non
- indemne de la brucellose porcine ☐ oui ☐ non

Toute absence de justificatifs ou de case non remplie pourra engendrer un un refus de la part de l'Administration.

2- Finalité de la reprise et/ou du lâcher (cocher la case correspondante)

- ☐ Réintroduction dans le milieu naturel aux fins de renforcer la population de l'espèce dans un autre secteur géographique
☐ Etudes scientifiques
☐ Relâcher des animaux dans un enclos de chasse ou sur les territoires d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial
☐ Autre objectif (agrément en milieu clos ...). Dans ce cas, préciser :

3- Provenance des animaux (cocher la case correspondante)

☐ Élevage agréé n° ☐ Capture en milieu naturel clos ☐ Capture en milieu naturel ouvert
Adresse du lieu de provenance :
Code postal : Commune :
Nom – Prénom du responsable :
Adresse
Téléphone : Courriel :

4- Destination géographique des animaux - identification du lieu d'arrivée

☐ Milieu naturel ouvert
☐ Milieu naturel clos reconnu par la Direction départementale des territoires (*préciser son statut en cochant la case correspondante et préciser sa surface*)
☐ Parc d'élevage agréé ou d'agrément. Surface totale : dont surface boisée :
☐ Enclos cynégétique Surface totale : dont surface boisée :
☐ Établissement professionnel de chasse à caractère commercial n°
Surface totale : dont surface boisée :

Adresse du lieu de destination :
Code postal : Commune :

Nom – prénom et adresse du propriétaire du lieu de destination :
.....

Téléphone. : Courriel :

Nom – prénom et adresse du responsable de l'opération sur le lieu de prélèvement et/ou de l'introduction située dans le département du Cher, si différent du demandeur :

Adresse :
Téléphone. : Courriel :

5- Modalités techniques de l'opération et engins autorisés

.....
Numéro d'immatriculation du véhicule :
Date d'agrément : et n° d'agrément de transport fourni par la DDCSPP :

NB : le transport s'effectuera dans des véhicules agréés pour le grand gibier concerné (le véhicule utilisé et le chauffeur doivent détenir l'agrément délivré par les services vétérinaires de leur département)

6- Date(s) / période(s) de l'opération :

Prélèvement :
Introduction :

J'atteste que je bénéficie de l'accord du (des) propriétaire(s) ou du (des) détenteur(s) de droit de chasse sur les terrains concernés par l'introduction et/ou le prélèvement dans le milieu naturel, et avoir la qualité pour demander la présente autorisation.

Consultation de la Fédération des chasseurs du Cher

☐ Favorable
☐ Défavorable

Je m'engage à communiquer un compte-rendu, 2 jours après la fin des opérations.

Fait à, le

Date Visa

Signature du demandeur

* Toute demande doit être adressée à la DDT au plus tard 15 jours avant le prélèvement et/ou l'introduction de gibier dans le milieu naturel dans le même département. Ce délai est porté à 1 mois lorsque le prélèvement n'est pas réalisé dans le même département que l'introduction.

* Dans tous les cas, **un bilan devra être retourné à la DDT au plus tard 48 heures après la fin des opérations** à la DDT en mentionnant le nombre d'animaux transportés. L'envoi du bilan conditionnera l'obtention de prochaines demandes.